



Communiqué officiel

VOTE HISTORIQUE !

C'est avec une immense joie que nous portons à votre connaissance le résultat du vote en séance plénière de ce vendredi 17 juin 2022.

42 oui, 38 non et 8 abstentions.

La proposition d'ordonnance visant à rendre obligatoire l'étourdissement lors des abattages rituels à Bruxelles a été rejetée par le Parlement bruxellois.

C'est une victoire pour le droit des minorités, pour les libertés et les droits fondamentaux, ainsi que pour notre démocratie !

Nous saluons les député.e.s ayant voté pour le respect des libertés et droits fondamentaux. Ce signal fort venant de Bruxelles, capitale européenne, retentira sans doute à travers toute l'Europe.

C'est aussi une victoire pour la société civile et la participation citoyenne ! Citoyens musulmans, juifs, chrétiens, agnostiques ou athées, c'est ensemble que nous devons faire face aux défis de notre époque.

Nous souhaitons tous vivre ensemble dans le respect de nos différences, au sein de notre Région. Le bien-être animal et la liberté de religion sont compatibles, nous en sommes convaincus !

Nous appelons de nos vœux les principaux acteurs concernés au dialogue et au respect mutuel.

Aujourd'hui, célébrons cette victoire et continuons à travailler pour une société plus juste et plus solidaire !

Merci à toutes et à tous ! Aux **127 074 signataires**, un grand merci !

Ensemble, on est plus forts ! La mobilisation continue...